

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 12 septembre 2007

## **SOLLICITATION DE CANDIDATURES**

### **COMITÉ DE DISCIPLINE – BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

La Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) sollicite les candidatures de personnes qui seraient intéressées à agir comme membre du Comité de discipline de la Bourse (le Comité).

À titre d'organisme d'autoréglementation, la Bourse, par l'entremise de sa Division de la réglementation, est responsable de la réglementation de ses marchés. Le Comité entend les plaintes de nature disciplinaire déposées en vertu des Règles et Politiques de la Bourse et peut, notamment, imposer aux participants agréés, personnes approuvées et titulaires de permis restreint de négociation les sanctions prévues à l'article 4105 des Règles de la Bourse.

Lors d'une telle audition, le Comité est composé de trois (3) personnes nommées par le secrétaire général de la Bourse, dont :

- deux (2) personnes qui sont soit des administrateurs, dirigeants ou associés de participants agréés de la Bourse ou qui sont à la retraite du secteur des valeurs mobilières et qui, avant de quitter, agissaient en tant que tel, soit des membres du Comité spécial de la réglementation; et
- une (1) personne qui n'est liée d'aucune façon à un participant agréé de la Bourse ou à la Bourse elle-même.

La Bourse dresse une liste des personnes admissibles à agir comme membre du Comité. Cette liste et toute modification à celle-ci, le cas échéant, doivent être approuvées par le Comité spécial de la réglementation.

Circulaire no : 146-2007

Toute personne rencontrant ces critères et souhaitant poser sa candidature est invitée à faire parvenir une lettre de présentation, ainsi qu'un exemplaire de son *curriculum vitae*, à :

*Monsieur Jacques Tanguay*  
*Vice-président, Division de la réglementation*  
*Bourse de Montréal Inc.*  
*Tour de la Bourse, C.P. 61*  
*800, square Victoria*  
*Montréal (Québec) H4Z 1A9*  
*Courriel : [jtanguay@m-x.ca](mailto:jtanguay@m-x.ca)*

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514 871-3516 ou par courriel à l'adresse [flarin@m-x.ca](mailto:flarin@m-x.ca).

Francis Larin  
Directeur et conseiller juridique  
Division de la réglementation